

# Bref historique gardes forestiers et policiers

---

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU



## SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE : GARDES FORESTIERS ET POLICIERS

---

Période : 1855-1970

---

### Index

<b>1928</b> .....	<b>3</b>
DEMANDE DU CURÉ VÉZINA.....	3
<b>1930</b> .....	<b>4</b>
OFFRE DE SERVICES.....	4
<b>1932</b> .....	<b>4</b>
NOMINATION.....	4
<b>1933</b> .....	<b>4</b>
VOLS DANS LES BOISÉS.....	4
FIN DE MANDAT.....	5
PROTECTION DES BOISÉS.....	5
<b>1937</b> .....	<b>5</b>
LIGNE DE DIVISION.....	5

# Bref historique gardes forestiers et policiers

---

<b>1940</b> .....	<b>5</b>
NOMINATION D'UN CONSTABLE.....	5
<b>1943</b> .....	<b>6</b>
CONDUITE DU MAIRE.....	6
PLAINTE.....	6
<b>1944</b> .....	<b>6</b>
RAPPORT DES GARDES FORESTIERS .....	6
<b>1945</b> .....	<b>6</b>
CONSTABLE .....	6
LIGNE D'UN BOISE.....	6
<b>1946</b> .....	<b>6</b>
DEMISSION .....	6
NOMINATION .....	7
NOMINATION ET HONORAIRES .....	7
REBUS.....	7
<b>1951</b> .....	<b>7</b>
DEMANDE DE MONSIEUR HANDFIELD .....	7
POLICE .....	7
<b>1953</b> .....	<b>7</b>
FEUX DE FORÊTS.....	7
<b>1954</b> .....	<b>7</b>
RATIFICATION .....	7
<b>1955</b> .....	<b>8</b>
AFFICHES .....	8
<b>1957</b> .....	<b>8</b>
PLAINTES DE PLUSIEURS CITOYENS.....	8
AUGMENTATION DE SALAIRE.....	8
<b>1958</b> .....	<b>8</b>
SURETÉ PROVINCIALE.....	8
<b>1961</b> .....	<b>8</b>
DÉMISSIONS .....	8
PORT D'ARME.....	8
CHEF DE POLICE.....	8
<b>1962</b> .....	<b>9</b>
NOMINATION .....	9

## Bref historique gardes forestiers et policiers

---

CHEF DE POLICE.....	9
SALAIRES .....	9
<b>1963.....</b>	<b>9</b>
L'ORDRE À L'ÉGLISE.....	9
AFFICHAGE.....	9
NOMINATION D'UN CHEF DE POLICE .....	9
VANDALISME .....	10
<b>1965.....</b>	<b>10</b>
PROTECTION CIVILE .....	10
<b>1966.....</b>	<b>10</b>
GARDES FEUX .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TERRES ET FORÊTS.....	10
<b>1967.....</b>	<b>10</b>
GARDES FEUX.....	10
COTISATION .....	10
SURVEILLANCE ACCRUE .....	11
SURETÉ PROVINCIALE.....	11
<b>1969.....</b>	<b>11</b>
DÉMISSION .....	11
<b>1970.....</b>	<b>11</b>
VANDALISME .....	11
OFFRE DE SERVICE.....	11
CHEF DE POLICE.....	11
DEMANDE À SURETÉ PROVINCIALE.....	11

---

### 1928

#### Demande du curé Vézina

1 février : Les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une lettre du révérend monsieur Vézina, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Marc. Monsieur Vézina avise la municipalité que le conseil de la Fabrique de la paroisse a nommé deux constables pour maintenir l'ordre dans l'église de Saint-Marc et aux alentours. Il demande au conseil de ratifier ces nominations et que le conseil procède à l'homologation d'un règlement dans ce sens. La municipalité accepte de ratifier les noms proposés par le conseil de la Fabrique et la municipalité est toujours disposée à

## Bref historique gardes forestiers et policiers

---

donner au curé et à la Fabrique de notre municipalité l'aide nécessaire dans ces circonstances. *Les noms de ces constables n'apparaissent pas dans le procès-verbal.*

### 1930

#### Offre de services

1 octobre : Monsieur Omer Parent de la municipalité de Saint-Amable offre ces services au poste de garde forestier. Son offre de service consiste à surveiller les terres à bois contre les pilleurs de bois. La lettre précise des honoraires de 30 \$ par année et que si le conseil décide de son engagement, monsieur Parent demande que le député Messier en soit avisé par résolution du conseil.

Le conseil répond à monsieur Parent que des démarches sont déjà entreprises auprès du ministère des Terres et Forêts pour la nomination d'un garde forestier et que telle demande est soumise au député Messier.

### 1932

#### Nomination

1 juin : Le conseil municipal nomme monsieur Omer Parent, résident de la municipalité de Saint-Amable, à la fonction de garde forestier de nos boisés. Les honoraires sont établis à 25 \$ par année. Cette nomination est conditionnelle à l'acceptation de sa nomination par le ministère des Terres et Forêts. Monsieur Félix Messier, député, sera avisé de la présente nomination.

### 1933

#### Vols dans les boisés

4 janvier : Une demande est faite pour prendre des mesures spéciales afin d'empêcher les vols et rapt de bois dans les boisés du grand coteau de Saint-Marc. Cette situation devient inquiétante dans l'intérêt de la municipalité tout entière. Le conseil municipal décide de s'adresser au ministère de la Colonisation par l'intermédiaire de notre dévoué député au provincial, monsieur Félix Messier, le priant instamment d'accorder à monsieur Omer Parent de la municipalité de Saint-Amable, la charge de garde-feu et celle de garde-chasse, en plus de sa charge de garde forestier. La municipalité informe les autorités compétentes que monsieur Parent est l'homme le plus compétent et le plus capable que nous avons trouvé pour nous protéger de ce fléau. Ces nominations lui permettraient de consacrer tout son temps à ses charges et, par conséquent, nous protéger plus efficacement contre les vols de bois, contre les feux de forêt et contre les chasses illégales dont nous souffrons.

## Bref historique gardes forestiers et policiers

---

### Fin de mandat

7 juin : Le conseil municipal met fin à l'engagement monsieur Parent, garde forestier.

Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec que le garde forestier soit nommé et payé directement par lui pour tout le comté de Verchères.

Monsieur Albéric Loiselle est nommé temporairement à la charge de garde forestier. Ses honoraires sont établis à 25 \$ par année.

### Protection des boisés

5 juillet :

Le conseil municipal demande à l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec de déclarer cette région sauvegardée au sens de la loi concernant la protection des bois contre le feu tout le territoire couvert de forêts de la paroisse de Saint-Marc, comté de Verchères. Une demande similaire est adressée à monsieur Félix Messier lui demandant son appui dans cette affaire.

De plus, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec est informé que la municipalité demande que toute personne voulant pénétrer et circuler dans ces forêts soit munie au préalable d'un permis au sens de l'article 1647A de la loi susmentionnée. Ce permis est valable pour la période comprise entre le premier avril et le 15 novembre. La municipalité recommande la nomination de monsieur Albéric Loiselle de Saint-Marc comme garde forestier pour agir sur tout le territoire de la susdite municipalité.

## 1937

### Ligne de division

6 octobre : Le garde forestier avise le conseil municipal que la ligne de division entre les deux paroisses, Saint-Marc et Saint-Amable, est à peu près invisible.

## 1940

### Nomination d'un constable

6 mars : Monsieur Albéric Loiselle, garde forestier, est nommé constable pour la municipalité de Saint-Marc. Monsieur Loiselle a juridiction sur tout le territoire de la paroisse et tous les pouvoirs nécessaires conférés à la charge de gardien de la paix publique.

## Bref historique gardes forestiers et policiers

---

### 1943

#### Conduite du maire

3 mars : Le conseil municipal ratifie la conduite du maire dans son initiative contre les pilleurs de bois.

#### Plainte

5 mai : Monsieur Joseph Oscar Noël porte plainte devant le conseil municipal voulant que des déprédations soient causées à sa propriété. Le conseil renvoie l'affaire au constable municipal.

### 1944

#### Rapport des gardes forestiers

2 août : Un rapport est présenté au conseil municipal par les gardes forestiers indiquant que des feux sont allumés dans les boisés de la municipalité de Saint-Amable. Ces incidents mettent en danger les boisés de la municipalité de Saint-Marc. La municipalité avise le département des terres et forêts de ces incidents.

### 1945

#### Constable

7 novembre : Le conseil municipal autorise le maire à procéder à l'engagement d'un constable. Les honoraires seront établis lors de la tenue d'une autre réunion du conseil.

#### Ligne d'un boisé

5 décembre : Le garde forestier demande au conseil d'aviser les intéressés d'une ligne entre deux terres boisées de procéder au nettoyage de leurs parties respectives. Le secrétaire de la municipalité avisera les intéressés.

### 1946

#### Démission

3 juillet : Le conseil municipal accepte la démission de monsieur Joseph Antoine Loiselle, garde forestier. Monsieur Loiselle trouve insuffisants les honoraires établis à 50 \$ par année.

# Bref historique gardes forestiers et policiers

---

## Nomination

Monsieur Albéric Loiselle est nommé chef de police sans salaire. Les dépenses résultant de sa fonction seront remboursées par la municipalité. Le secrétaire est autorisé à se procurer un insigne pour le chef de police.

## Nomination et honoraires

7 août : Un garde forestier est nommé et ses honoraires sont établis à 75 \$ par année. *Le nom du garde forestier n'est pas spécifié dans le procès-verbal.*

## Rebus

6 novembre : Les gardes forestiers informent le conseil que des citoyens de la municipalité de Saint-Amable se servent de terrains boisés de notre municipalité pour déposer leurs déchets. Les gardes forestiers demandent au conseil la permission d'installer une affiche indiquant l'interdiction de jeté des déchets dans le boisé. La demande est autorisée.

## 1951

### Demande de monsieur Handfield

4 juillet : Monsieur Conrad Handfield demande au conseil municipal de nommer un chef de police pour le maintien du bon ordre dans la municipalité. La demande est prise en considération.

## Police

Monsieur Albéric Loiselle, présent à la réunion du conseil, décline la charge de chef de police, alléguant que le règlement de moralité de la municipalité lui causait trop d'ennuis.

## 1953

### Feux de forêt

7 octobre : Les gardes forestiers prennent des mesures légales contre un citoyen de Saint-Amable qui a mis le feu dans le boisé. Ce feu s'est étendu dans notre municipalité et a causé des dommages importants dans notre territoire boisé.

## 1954

### Ratification

2 juin : Le département des terres et forêts de la province de Québec ratifie la nomination des gardes forestiers.

# Bref historique gardes forestiers et policiers

---

## 1955

### Affiches

7 décembre : L'installation d'affiches indiquant que les terrains boisés sont des terrains boisés est autorisée par conseil.

## 1957

### Plaintes de plusieurs citoyens

1 mai : Plusieurs citoyens craignent, durant cette période de grande sécheresse, que les possibilités d'incendies s'aggravent dans les boisés de notre municipalité. Ils demandent au conseil municipal de donner les pleins pouvoirs aux gardes forestiers pour faire observer les règlements concernant les feux en forêt et ailleurs. Une demande est adressée au ministère des Terres et Forêts de la province pour mettre en œuvre des politiques efficaces concernant la protection de nos boisés.

### Augmentation de salaire

5 juin : Le salaire des garde-feu est établi à 25 \$ par année.

## 1958

### Suret  provinciale

6 ao t : Une demande est adress e   la suret  provinciale du district de Sorel voulant que le service policier soit plus efficace dans les municipalit s environnantes.

## 1961

### D missions

6 f vrier : Les gardes forestiers d missionnent de leurs fonctions

### Port d'arme

6 f vrier :   la demande de la suret  du Qu bec, le conseil municipal autorise monsieur Antoine Loiselle   obtenir un permis de port d'arme.

### Chef de police

27 juillet : Pour donner suite   plusieurs plaintes de ses citoyens concernant la paix publique, le conseil nomme monsieur Donat Lebrun chef de police de la municipalit . Ses honoraires sont  tablis   25 \$ par mois et, sur pr sentation de facture, ses frais de d placement seront pay s par la corporation municipale. Tout le territoire de la



## Bref historique gardes forestiers et policiers

---

municipalité sera surveillé par le chef de police y incluant les terrains boisés. Le chef de police devra porter l'uniforme approprié.

### 1962

#### Nomination

2 avril : Le conseil nomme deux gardes feux.

#### Chef de police

7 mai : Monsieur Donat Lebrun, chef de police, demande de corriger son engagement en enlevant la surveillance des terrains boisés en cas de feu et la surveillance des dommages causés aux propriétés. Le conseil n'apporte aucune suggestion.

#### Salaires

Le salaire des garde-feu est établi à 2 \$ l'heure, les dépenses d'automobile comprises.

### 1963

#### L'ordre à l'église

7 janvier : Le chef de police, monsieur Donat Lebrun, est avisé par le conseil municipal de bien vouloir faire respecter l'ordre autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église. Une demande avait été adressée au conseil par monsieur le curé Fournier et les marguilliers de la paroisse.

#### Affichage

8 mai : Les gardes forestiers installent des affiches dans les boisés pour indiquer que ces terrains sont privés.

#### Nomination d'un chef de police

8 novembre : Une proposition est déposée sur la table du conseil municipal voulant que monsieur Dieudonné Charron soit nommé chef de police. Monsieur Charron étant également chef des pompiers volontaires accepte des honoraires établis à 500 \$ par année pour les deux fonctions.

Un amendement à la proposition est déposé voulant que monsieur Donat Lebrun conserve sa fonction de chef de police.

Les membres du conseil votent sur la question et la résolution d'amendement est adoptée.

# Bref historique gardes forestiers et policiers

---

## Vandalisme

3 septembre : le ministère des Terres et Forêts de la province de Québec est avisé par la municipalité que des actes de vandalisme se produisent dans les boisés longeant la route qui relie les municipalités de Saint-Marc et celle de Saint-Amable. Ces actes se produisent fréquemment durant la période de la chasse et particulièrement les fins de semaine et les jours de fête. Un avis similaire est adressé à la sûreté du Québec.

## 1965

### Protection civile

5 avril : La municipalité décrète un service municipal de la protection civile et adhère au groupe no 822 de la protection civile de la province de Québec. Le comité est formé des membres du conseil et le maire est désigné pour représenter le comité exécutif au comité de régie du groupe n 822. Le secrétaire est nommé officier de liaison et fait partie du comité. La souscription de la corporation municipale est établie à 25 \$. (population = 1000 x 0.25 = 250 \$ x 10 %= 25 \$)

## 1966

### Garde-feu

4 mars : Messieurs Lionel Couillard et Donat Lebrun sont nommés garde-feu.

### Terres et forêts

6 juin : le ministère des Terres et Forêts fait installer des affiches dans les boisés de Verchères. Les affiches portent la mention : SERVICE DE LA PROTECTION

## 1967

### Gardes Feux

6 mars : Messieurs Jean Guy Loiselle et Lionel Couillard sont nommés garde-feu.

### Cotisation

4 juillet : La municipalité autorise un paiement de 19.60 \$ en considération de sa cotisation au service de la protection civile du Québec. Cette cotisation couvre la période de 1967-68.

# Bref historique gardes forestiers et policiers

---

## Surveillance accrue

19 septembre : La municipalité demande à la sureté provinciale d'accroître sa surveillance dans les boisés où plusieurs personnes circulent avec des armes à feu.

## Suret  provinciale

Novembre : Pour donner suite   la demande de la municipalit , les agents de la suret  provinciale feront le n cessaire dans les bois s.

## 1969

### D mission

3 mars : Monsieur Donat Lebrun d missionne de son poste de chef de police.

## 1970

### Vandalisme

3 mars : Consid rant plusieurs plaintes de vandalismes dans les bois s de Saint-Marc, la municipalit  demande au minist re de la Justice du Qu bec une surveillance plus ad quate dans ces bois s.

### Offre de service

8 septembre : Monsieur Garry Fast offre ses services comme chef de police.

### Chef de police

19 septembre : Les membres du conseil municipal se questionnent au sujet d'un service de police dans la municipalit .

### Demande   suret  provinciale

5 octobre : La municipalit  s'adresse   la suret  provinciale voulant qu'un bureau de la suret  provinciale soit cr   dans le comt  de Verch res afin de r gler les probl mes des municipalit s en mati re de police.

Sources : proc s-verbaux de la corporation municipale

Recherches : Jacques H bert